

La lettre d'information

sur la fermeture responsable du stockage

29 NOVEMBRE 2017

LE STOCKAGE SOUTERRAIN STOCAMINE



Depuis plusieurs semaines la désinformation concernant la fermeture du stockage souterrain de déchets ultimes bat son plein. Il paraîtrait que le confinement est en cours, que « le ventilateur du chantier de déstockage » serait démonté, qu'à leur arrivée en mine de sel allemande des déchets seraient refusés... autant de propos mensongers destinés à décrédibiliser le professionnalisme et les compétences mis en œuvre chaque jour au service d'une fermeture responsable du site, par toutes les équipes qui interviennent sur ce chantier exceptionnel.

Nous vous invitons à un retour à l'information.

La direction des MDP.



- « La plus grande nappe phréatique d'Europe est menacée » : **FAUX**
- « Le déstockage total est possible » : **FAUX**
- « Le confinement a déjà démarré » : **FAUX**
- « Il ne sera plus possible d'intervenir après le confinement » : **FAUX**
- « Il y aurait des déchets surprises » : **FAUX**
- « Des déchets sont placés en zone rouge fermée par des barrages en béton » : **FAUX**
- « Des déchets seraient redescendus au fond faute d'être acceptés par un éliminateur » : **FAUX**
- « Les déchets phytosanitaires contenant du ziram n'étaient pas autorisés à StocaMine » : **FAUX**
- « La mine allemande a refusé des déchets adressés par StocaMine » : **FAUX et VRAI**



« LA PLUS GRANDE NAPPE PHRÉATIQUE D'EUROPE EST MENACÉE » : FAUX

Toutes les études convergent, y compris la tierce expertise : sur la base des scénarios les plus pessimistes (cf. lettre d'information des MDP N°19 – avril 2017), le mercure est la substance qui pourrait le plus affecter la couche profonde de la nappe phréatique au-delà du seuil de potabilité. Une bande d'une longueur maximum de cent mètres (en aval du puits Amélie 2) pourrait être impactée. Dans cette hypothèse maximaliste, les rejets de saumure polluée en provenance du stockage affecteraient essentiellement cette couche inférieure de la nappe, jamais utilisée comme ressource en eau potable.

Les Mines de Potasse d'Alsace (MDP) connaissent les inquiétudes de la population du bassin potassique et ont fait appel à l'INERIS, l'expert le plus exigeant, pour réaliser une étude de sûreté. Le dossier de fermeture des Mines de Potasse déposé en 2008 prévoyait, sur la base de l'expérience acquise en un siècle, que la saumure ayant rempli les vides miniers résiduels ne remonterait pas dans la nappe, ce qui exclut tout risque de contamination de la nappe par le sel ou par toute autre substance présente dans la saumure.

Dans le cadre de l'étude de sûreté, l'INERIS a retenu un scénario beaucoup plus pessimiste, a superposé des hypothèses improbables et a procédé à des surévaluations, ce qui conduit à mettre en œuvre des mesures très sécuritaires de confinement du stockage.

De plus, les MDP confirment la nature des matières contenues dans les colis déstockés. Les observations et contrôles effectués lors du reconditionnement, les nouveaux prélèvements et analyses d'échantillons ainsi que les systèmes de localisation mis en œuvre permettent de garantir une maîtrise des contenus quasi totale.

Si au pire dans plusieurs siècles, la mine rejetait de la saumure polluée vers la nappe, l'effet du stockage ne serait pas perceptible car bien en dessous des seuils mesurables par les tests de détection actuels : autrement dit, la pollution resterait infinitésimale. La nappe phréatique alsacienne n'est pas menacée par StocaMine.





« LE DÉSTOCKAGE TOTAL EST POSSIBLE » : FAUX

Penser que le déstockage total est possible et/ou souhaitable relève à minima de la méconnaissance des réalités minières et des risques chimiques auxquels seraient exposés les opérateurs.

Par ailleurs demander le déstockage total n'a pas de sens : l'étude INERIS de 2011 montre clairement que le confinement définitif est la meilleure solution en termes de protection de l'homme et de l'environnement à court et long terme.

L'expérience accumulée en 4 ans durant le déstockage le prouve. En effet, les opérations n'ont pas encore concerné les zones les plus délicates et les risques miniers et chimiques ont déjà conduit à de nombreux incidents. Aucun responsable n'acceptera de mener une telle entreprise avec les exigences de sécurité et les contraintes juridiques actuelles.

« LE CONFINEMENT A DÉJÀ DÉMARRÉ » : FAUX

Filiale de l'État, les MDPAs sont soumises au code des marchés publics. Un appel d'offres sera publié ces prochaines semaines pour rechercher et sélectionner les entreprises qui mettront en œuvre le confinement du stockage. Selon le planning actuel, celui-ci sera engagé au cours du dernier trimestre de l'année 2018. Les travaux devraient à priori durer quatre ans.

Côté technique, une phase-test est conduite en ce moment : un barrage de confinement est en cours de construction. Il s'agit d'un « pilote ». L'objectif est de déterminer la technique la plus adaptée (béton coulé ou béton projeté) au regard des contraintes de performances attendues des bétons en termes de solidité et d'imperméabilité.

Ce pilote a également pour objet d'évaluer l'amélioration de l'étanchéité du sel gemme entourant le barrage sous l'effet des fortes pressions à cette profondeur. Enfin, cet essai est mis en œuvre dans une zone extérieure au stockage sans empêcher l'accès aux déchets.

Une opération de cette envergure se planifie et se prépare longtemps à l'avance. Des essais préalables sont réalisés aujourd'hui afin de valider les solutions techniques préconisées : il s'agit du « pilote ».

« IL NE SERA PLUS POSSIBLE D'INTERVENIR APRÈS LE CONFINEMENT » : FAUX

L'arrêté préfectoral de mars 2017 a prescrit :

- la mise en place de piézomètres permettant de détecter une éventuelle sortie de saumure dans la nappe ;
- l'étude préliminaire au forage d'un sondage de décompression dans le stockage (sondage reliant le stockage à la surface) ;
- la réservation de l'emprise foncière pour réaliser ce forage.

Pourquoi ? Si les analyses réalisées au droit des piézomètres commençaient à détecter une teneur en polluants venant du

stockage, un sondage de décompression pourra être foré depuis la surface afin de collecter les pollutions à la source.

Cette situation est très fortement improbable pour les experts, mais cette mesure supplémentaire de maîtrise du risque est néanmoins mise en œuvre.

La surveillance sera organisée et une intervention sera toujours possible.





« IL Y AURAIT DES DÉCHETS SURPRISES » : FAUX

Sur le contenu même des colis déstockés, les analyses réalisées jusqu'ici sont celles de laboratoires allemands (elles ont eu pour but de valider l'acceptabilité des déchets déstockés en vue de leur élimination dans une mine de sel outre-Rhin) et d'une tierce expertise (qui a analysé 315 échantillons de déchets stockés à StocaMine).

Avant d'accepter les lots de déchets mercuriels envoyés par les MDPA, l'éliminateur allemand GSES, exploitant le stockage de Sondershausen, a fait procéder à des analyses d'échantillons de ces lots. Sur la base des résultats de ces analyses, les autorités administratives allemandes ont autorisé les MDPA à effectuer le transfert des déchets. À l'arrivée des camions de déchets à Sondershausen, l'éliminateur allemand a également procédé à un échantillonnage aléatoire sur chaque camion pour vérifier la conformité des colis réceptionnés avec l'échantillon ayant permis de les accepter. À ce jour, aucune non-conformité n'a été établie.

L'intégralité de ces analyses a confirmé la nature des déchets telle qu'elle a été enregistrée dans la base de données de StocaMine lors de leur réception. La méthode de l'échantillonnage est appliquée par tous les centres de stockage de déchets.

Les tiers experts ont, de plus, vérifié avec de nouvelles analyses plus précises réalisées en laboratoire l'efficacité de cette méthode.

Enfin, concernant la localisation des déchets au fond, les emplacements des colis de déchets à déstocker ou à déplacer ont été déterminés grâce à la cartographie renseignée lors du stockage. Celle-ci n'a présenté aucune erreur.

À noter : il n'y a aucun déchet radioactif à StocaMine, tous les colis étant strictement contrôlés (portail de détection ou contrôle individuel par détecteur portatif).

Sur toutes les mesures et contrôles réalisés en quatre ans, strictement aucun déchet « surprise » n'a été trouvé. Tous les colis extraits lors du déstockage préalable étaient à leur place et correspondaient à ce qui avait été déclaré au moment du stockage. Ainsi, ni les analyses successives ni la base de données constituée lors du stockage n'ont montré de faille sur la nature des déchets et sur leur localisation au fond.

« DES DÉCHETS SONT PLACÉS EN ZONE ROUGE FERMÉE PAR DES BARRAGES EN BÉTON » : FAUX

Le chantier de déstockage était classé « rouge » uniquement pendant les travaux d'extraction des colis de déchets et ce afin d'assurer la sécurité des opérateurs. En « zone rouge », les opérateurs portaient un équipement de protection adapté aux risques chimiques soit : combinaison étanche, gants, bottes et masque intégral ventilé.

Après la phase de déstockage, la zone rouge était soumise à un contrôle visant à détecter toute trace de substance polluante et à réaliser le cas échéant une décontamination sécurisée.

Le but était de pouvoir effectuer les travaux miniers en zone chimiquement sécurisée, soit en « zone verte », dans les meilleures conditions de travail possibles. Ces travaux miniers consistaient à haver (creuser) le mur (sol) et le toit (plafond), à

boulonner les parements (murs) ou encore à poser des étauçons ou des lames métalliques pour soutenir le toit.

Une fois ces travaux miniers terminés, l'opération suivante d'extraction de déchets, de nouveau en « zone rouge », pouvait avoir lieu.

Aucun barrage en béton n'enferme aujourd'hui les déchets. Les blocs stockés sont isolés grâce à des barrages en mousse expansive (résine durcie) coupe-feu. L'intérêt d'un tel dispositif est de réserver les débits d'air disponibles à la ventilation des zones occupées par les opérateurs. Ces barrages peuvent être aisément démontés.

« DES DÉCHETS SERAIENT REDESCENDUS AU FOND FAUTE D'ÊTRE ACCEPTÉS PAR UN ÉLIMINATEUR » : FAUX

Les seuls colis de déchets qui ont été redescendus sont des colis présentant des défauts dans leur conditionnement : traces de corrosion ou déformation suite à des chocs lors des opérations de manutention. Ils ont été redescendus uniquement pour être reconditionnés dans l'atelier dédié (en « zone rouge ») avant d'être expédiés.

En cas de refus hypothétique à l'arrivée des déchets par la mine allemande, la solution indiquée réglementairement à l'administration était de rapatrier ces déchets à StocaMine. Toutefois, cette possibilité n'a pas été utilisée parce que la situation ne s'est jamais présentée.





« LES DÉCHETS PHYTOSANITAIRES CONTENANTS DU ZIRAME N'ÉTAIENT PAS AUTORISÉS À STOCAMINE » : FAUX

Comme cela a été détaillé lors de l'enquête publique, l'INERIS a confirmé que les déchets contenant du zirame (un fongicide) ne présentaient aucun critère d'exclusion interdisant leur stockage.

À la demande du tiers expert mandaté par le préfet, des tests ont été réalisés sur plusieurs échantillons de ce déchet : seul 0,094 % du zirame encore présent pourrait se dissoudre dans

la saumure et la concentration qui en résulterait dans la nappe serait 3 000 fois inférieure à la norme de qualité.

Les déchets qui contenaient du zirame étaient autorisés à StocaMine.

« LA MINE ALLEMANDE A REFUSÉ DES DÉCHETS ADRESSÉS PAR STOCAMINE » : FAUX ET VRAI

La mine allemande GSES a effectivement refusé au cours du premier semestre 2016 l'expédition de déchets mercuriels qui présentaient un PCI (pouvoir calorifique inférieur) trop élevé (cf. lettre d'information des MDPAs N°14 – janvier 2016).

Pour ces déchets, qui ne représentent que 4,4 % du tonnage expédié chez GSES, des filières d'élimination ont été trouvées auprès d'autres centres de traitement agréés. Les MDPAs n'ont eu à déplorer aucun autre refus d'acceptation de déchets. Seules des demandes de conditionnement très spécifiques ont été formulées, comme par exemple pour les déchets phytosanitaires contenant du zirame.

Les normes d'acceptation des déchets en mine ont évolué depuis 15 ans, en particulier suite aux combustions survenues en Allemagne. Il a donc fallu trouver d'autres éliminateurs pour les déchets mercuriels présentant un pouvoir calorifique plus élevé. Par ailleurs, plusieurs éliminateurs ont été sollicités pour les déchets contenant du zirame.

CONCLUSION

Le confinement définitif des déchets après déstockage aujourd'hui réalisé de 95 % du mercure est la seule solution responsable de fermeture du centre souterrain de stockage de déchets ultimes de StocaMine.



Contact

StocaMine - Mines de Potasse d'Alsace - Avenue Joseph Else -
68310 Wittelsheim - 03 89 57 87 12 - c.schumpp@mdpa.fr
www.stocamine.com

Directeur de la publication : Alain Rollet - Crédits photos : © MDPAs 2017 - Conception-réalisation : Menscom.

Si vous souhaitez vous désabonner, merci d'envoyer le mot « Désabonnement » par retour de mail.